

DATE DE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION**Jeudi 01, Vendredi 02, Lundi 05, Mardi 06 Septembre de 7H 30 à 11 H 30****POUR LE PREMIER TRIMESTRE (du 8 SEPTEMBRE au 16 DECEMBRE 2016)**

Le montant doit être payé en totalité pour la **Carte d'accès** au réfectoire et la **Demi-pension**

Deux moyens de paiement au choix :

➤ **Espèces**

➤ **Chèques**

Inscrire le nom, prénom et la classe de votre enfant au dos du chèque

Pour les élèves déjà demi-pensionnaires l'année dernière, vous pouvez déposer le chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'ordre de l'agent-comptable du collège E-L VALARD

Monsieur l'Agent-comptable n'accepte plus les chèques différés pour cause d'abus

Seuls les demi-pensionnaires dont les parents auront payé entre le 1 Septembre 2016 et le 6 septembre 2016, pourront déjeuner à compter du jeudi 8 septembre 2016.

- **Forfait de la demi-pension pour le 1^{er} trimestre 2016 : 106,08 €**
- **Carte de demi-pension (obligatoire) : 9,00 €**

115,08 €

(montant pour les nouveaux élèves)

Les élèves boursiers ne seront pas encore connus à la rentrée. En conséquence, l'intégralité du montant est due. Les retenues sur les bourses seront effectuées sur demande écrite, à partir du deuxième trimestre.

La Principale

T. GERVINET-GRANDU

